

Compte-rendu des CAP locales de listes d'aptitude 2017 des 08 et 10 novembre 2016 Changement de CAP ou l'art de la communication

Les représentants de Solidaires Finances Publiques ont demandé en préambule dans chaque CAP (cf notre déclaration liminaire):

- les critères retenus pour la gestion du vivier des dossiers classés dans les 3 catégories (excellents, très bons et à revoir) ainsi que l'élaboration de la sélection des candidats.
- une visibilité pour les collègues non sélectionnés sur leurs perspectives réelles de promotion, avec si nécessaire les points à améliorer dans leur dossier pour une prochaine sélection.
- la confirmation de volumétrie des promotions 2017

Le président a apporté un certain nombre de réponses :

- Le critère principal est l'aptitude au changement et la capacité de s'adapter.
- La voie normale pour accéder au grade supérieur est le concours ou l'examen professionnel et la liste d'aptitude doit rester une exception
- Concernant les agents « très bon », tous n'auraient pas vocation à passer excellents et compte tenu du faible volume de promotions, les agents âgés de 58 ans et plus ne pourraient jamais accéder à la catégorie supérieure pour les B en A. Le directeur n'envisage pas la liste d'aptitude comme une médaille de fin de carrière, il n'y aura pas de régime particulier pour ces agents
- Pour les potentialités de promotion, la direction locale nous a annoncé qu'il y aurait au maximum 3 promus pour les C en B, et 1 seul promu pour les B en A (à noter que cette potentialité sera majorée d'un agent pour palier tout désistement ou demande complémentaire de la direction générale). Le directeur ne veut pas allonger la liste des excellents au motif qu'il ne veut pas obérer les prochaines CAP de liste d'aptitude, les éventuelles nouvelles candidatures et les évolutions des dossiers existants....
- Le directeur reste attaché à la répartition des agents en trois catégories qui permettent de donner une lisibilité de l'avancement du dossier. La catégorie des « très bon » est le vivier actif des excellents.

Pour la sélection des dossiers, le dernier rapport du chef de service devient prioritaire, la notation ne reflétant que l'activité professionnelle d'une année et non l'aptitude à accéder au grade supérieur.

Il ne doit pas y avoir d'ambiguïté dans l'avis du chef et si ce dernier veut faire passer son poulain, il doit le pousser.

Le Directeur reconnaît que certains chefs sont moins expansifs ou ont la plume plus légère...mais à défaut d'être reconnus, ces chefs de service sont connus...

Il n'est par exemple pas utile de préciser dans le rapport que l'agent s'inscrit aux concours, car seule la réussite compte...

Par ailleurs, selon le directeur, une défamiliarisation réussie est un atout dans le dossier des candidats. De même, suivre sa mission dans le cadre d'une restructuration apparaît comme un plus indéniable pour l'administration.

Enfin le critère de l'âge ne s'applique ni dans un sens, ni dans l'autre cette année, sauf à départager à

dossier égal les agents les plus âgés pour la liste de C en B.

Le directeur considère qu'il n'est pas lié par les engagements pris l'année précédente en CAP locale et, de fait, un dossier dont l'excellence avait été soulignée l'année dernière, et pressenti pour être versé en excellent a été écarté sans raison apparente.

Pour la liste d'aptitude de C en B, 25 agents ont postulé:

- au projet, 2 dossiers avaient été **proposés « excellents »**; à l'issue de la CAP locale, 2 dossiers ont été ajoutés à la liste, soit **4 dossiers sélectionnés pour la CAP nationale**
- au projet, 12 dossiers avaient été classés « très bons »; à l'issue de la CAP locale, 2 dossiers ont été versés en « excellents », 3 dossiers initialement classés « à revoir » ont été versés en « très bons », il reste donc **13 dossiers dans la catégorie « très bons »** constituant le vivier des prochaines sélections.
- au projet, 11 dossiers avaient été classés « à revoir »; à l'issue de la CAP locale, 3 dossiers ont été versés en « très bons », il reste donc **8 dossiers dans la catégorie « à revoir »**

Pour la liste d'aptitude de B en A, 18 contrôleurs ont postulé:

- au projet, 1 dossier avait été **proposé « excellent »**; à l'issue de la CAP locale, 1 dossier a été ajouté à la liste, soit **2 dossiers sélectionnés pour la CAP nationale**
- au projet, 9 dossiers avaient été classés « très bons »; à l'issue de la CAP locale, 1 dossier a été versé en « excellents », 2 dossiers initialement classés « à revoir » ont été versés en « très bons », il reste donc **10 dossiers dans la catégorie « très bons »** constituant le vivier des prochaines sélections
- au projet, 8 dossiers avaient été classés « à revoir »; à l'issue de la CAP locale, 1 dossier a été versé en « très bons », il reste donc **7 dossiers dans la catégorie « à revoir »**

Les élus de Solidaires Finances Publiques ont voté contre les propositions de l'administration, compte tenu du faible volume de promotion réduisant de fait la liste des « proposés excellents ».

En questions diverses, Solidaires Finances Publiques a demandé un point d'information sur un mouvement complémentaire pour les différentes catégories d'agents suite aux restructurations, et un point sur les opérations de déménagement du pôle fiscal rue Marie Noël et des services de la rue des Moreaux.

La direction envisage la tenue d'une CAP locale obligatoire pour les C dans le cadre du mouvement complémentaire du 01/03/2017, et d'une CAP locale facultative pour les B début 2017.

Le directeur s'est félicité de la mise en place de deux RAN dans l'Yonne à compter de septembre 2017, ce qui donnera plus de souplesse dans la gestion des agents, et, selon, lui, plus de possibilités de mutations pour les agents.

Concernant le déménagement du pôle fiscal : selon la direction, tout s'est parfaitement bien déroulé. Pour les opérations à venir, le pilotage est en cours, des dates indicatives(ou impératives ?) ont été données, sous réserve de modifications liées à la disponibilité des intervenants extérieurs, de l'ESI de Nemours. Le directeur adjoint a précisé qu'on n'était pas à 2 jours près pour le déménagement et 10 jours près pour les travaux.

Nous nous tenons à la disposition de tous les agents qui ont postulé pour la liste d'aptitude pour leur apporter un éclairage sur leur candidature. Vous pouvez nous contacter également par courriel : solidairesfinancespubliques.ddfip89@dgfip.finances.gouv.fr

Les représentants de Solidaires Finances Publiques lors de ces 2 CAP locales:

Hassan LARIBIA (capiste B)
Marie RUDELLE-CHARVOT(capiste A)
Valérie DE PALMA (capiste B)
Nadine ROGER (capiste B)
Pascal AUGÉAT-MALTER (capiste B et expert A)